

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND SUD-CARAÏBE

(population: 80 360 habitants)

Compte administratif de 2019 et budget primitif de 2020

(établissement public de coopération intercommunale en plan de redressement)

Article L. 1612-14-2 du code général des collectivités territoriales

AVIS N° 2020-0115

SAISINES N° 20.0052 et 0053-971.L 1612-14-2

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE GUADELOUPE

- VU, le code général des collectivités territoriales ;
- VU, le code des juridictions financières;
- VU, l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 modifiée relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19;
- **VU**, les avis n° 2019-0112 et n° 2019-0120 rendus par la chambre régionale des comptes le 3 octobre 2019 sur le compte administratif de 2018 et le budget primitif de 2019 de la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe ;
- **VU,** la lettre en date du 19 août 2020, enregistrée au greffe de la chambre le 25 août 2020, par laquelle le préfet de la Guadeloupe a saisi la chambre régionale des comptes du compte administratif de 2019 et du budget primitif de 2020 de la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe ;
- **VU**, la lettre en date du 8 septembre 2020, par laquelle le président de la chambre régionale des comptes a invité le président de l'établissement de coopération intercommunale à présenter ses observations ;
 - **VU**, les réponses et documents communiqués par l'ordonnateur, le comptable, ensemble les pièces du dossier ;

Après avoir entendu M. PÉLISSON, premier conseiller, en son rapport;

ÉMET L'AVIS SUIVANT,

CONSIDÉRANT que le préfet de la Guadeloupe a transmis le compte administratif de 2019 et le budget primitif de 2020 de la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe à la chambre régionale des comptes afin qu'elle se prononce sur le caractère suffisant des mesures de redressement prises par la collectivité dans le cadre du plan de retour à l'équilibre budgétaire dont le terme a été fixé par la chambre au 31 décembre 2024 ;

I. SUR LA SAISINE

CONSIDÉRANT que la transmission du compte administratif de 2019 et du budget primitif de 2020 de la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe (CAGSC) est signée par M. Alexandre ROCHATTE, préfet de la Guadeloupe ; que le demandeur a qualité pour saisir la chambre ;

CONSIDÉRANT que cette transmission est consécutive aux mesures de redressement préconisées par l'avis budgétaire n° 2019-0112 du 3 octobre 2019 rendu par la chambre et visé précédemment ;

CONSIDÉRANT que, selon les dispositions des 2^e et 3^e alinéas de l'article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « lorsque le budget d'une collectivité territoriale a fait l'objet des mesures de redressement prévues à l'alinéa précédent, le représentant de l'Etat dans le département transmet à la chambre régionale des comptes le budget primitif afférent à l'exercice suivant.

« Si, lors de l'examen de ce budget primitif, la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au représentant de l'Etat dans le département dans un délai d'un mois à partir de la transmission prévue à l'alinéa précédent. Le représentant de l'Etat règle le budget et le rend exécutoire [...] »;

CONSIDÉRANT que la transmission par le préfet de la Guadeloupe du compte administratif et du budget primitif de la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe est accueillies par la chambre sur le fondement de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du CGCT;

II. SUR LE PLAN DE REDRESSEMENT EN VIGUEUR

II. A. Sur les mesures générales du plan de retour à l'équilibre

CONSIDÉRANT que, dans son avis n° 2019-0112 du 3 octobre 2019 susvisé, la chambre a arrêté le déficit global du compte administratif de 2018 de la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe à 12 006 367,67 €, représentant 26,4 % des recettes de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT que la chambre a émis les recommandations suivantes pour un retour à l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement à la fin de l'année 2024 :

- une forte diminution des charges de fonctionnement appuyée sur :
 - . la diminution du train de vie (- 100 000 €) et, en particulier, la baisse de 30 % des indemnités des élus dès 2019 ;
 - . la maîtrise des charges à caractère général et de celles de gestion courante ;
 - . le non remplacement des agents partant à la retraite, l'arrêt de nouveaux recrutements de catégorie C (- 3,0 M€ de 2019 à 2024) et la suppression à compter du 1^{er} janvier 2020 de la surrémunération de 40 % (- 2,1 M€ par an), le temps de rétablir la situation financière, soit au moins jusqu'en 2024 ;
 - la suppression du paiement irrégulier des rémunérations en l'absence de service fait, comme c'est le cas des jours de grève, par exemple;
- la poursuite de l'accroissement des ressources de 1,674 M€ par l'augmentation du produit fiscal ;

II. B. Sur la trajectoire budgétaire de la section de fonctionnement

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre des mesures de redressement ci-dessus devait permettre le retour à l'équilibre budgétaire au plus tard le 31 décembre 2024 selon la trajectoire suivante :

II. B. 1. Budget principal

Tableau n°1 : Budget principal - Trajectoire de redressement proposée par la chambre (en euros)

Section de fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes	40 470 725	40 397 660	40 397 660	40 397 660	40 397 660	40 397 660
Dépenses	44 936 581	40 058 144	39 241 559	38 835 109	38 390 782	37 216 123
Résultat de l'exercice	-4 465 857	339 516	1 156 101	1 562 551	2 006 878	3 181 537
Résultat cumulé	-8 241 706	-7 902 191	-6 746 089	- 183 538	-3 176 660	4 877

Sources : chambre régionale des comptes

II. B. 2. <u>Budget annexe « Eau »</u>

Tableau n°2 : Budget annexe « Eau » - Trajectoire de redressement proposée par la chambre (en euros)

Section d'exploitation	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes	12 946 471	18 979 912	18 979 912	18 979 912	18 979 912	18 979 912
Dépenses	20 172 870	14 524 206	14 524 206	14 599 418	14 675 533	14 752 561
Résultat de l'exercice	-7 226 399	4 530 026	4 455 706	4 380 494	4 304 379	4 227 351
Résultat cumulé	-21 758 556	-17 228 530	-12 772 824	-8 392 330	-4 087 951	139 400

Sources : chambre régionale des comptes

III. SUR LE RÈGLEMENT DU BUDGET PRIMITIF DE 2019 PAR LE PRÉFET

CONSIDÉRANT que, par son arrêté n°2019-SG/DCL/SLAC du 19 décembre 2019 susvisé, le préfet de la Guadeloupe a réglé le budget primitif de la CAGSC pour 2019 en

retenant les corrections proposées par la chambre mais sans augmenter les recettes par la voie des taxations locales ;

IV. SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE 2019

IV. A. Compte administratif voté

CONSIDÉRANT que, le 23 mai 2019, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe a arrêté les comptes du budget principal de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2019 avec un résultat global de clôture déficitaire de 7 711 180,07 €, déterminé comme il suit :

Tableau n°3 : Budget principal, compte administratif de 2019 voté (en euros)

	Réalisé	Rattachements	Total, hors restes à réaliser	Restes à réaliser	Total				
Section de fonctionnement									
Recettes	39 293 254,33	25 600,00	39 318 854,33	0,00	39 318 854,33				
Dépenses	37 527 160,48	4 803 721,86	42 330 882,34	0,00	42 330 882,34				
Résultat de l'exercice	1 766 093,85	-4 778 121,86	-3 012 028,01	0,00	-3 012 028,01				
Résultat n-1	-3 775 849,47		-3 775 849,47		-3 775 849,47				
Résultat cumulé	-2 009 755,62	-4 778 121,86	-6 787 877,48	0,00	-6 787 877,48				
	S	ection d'investiss	sement						
Recettes	1 383 163,82		1 383 163,82	997 170,32	2 380 334,14				
Dépenses	1 682 413,86		1 682 413,86	2 384 009,84	4 066 423,70				
Résultat de l'exercice	-299 250,04		-299 250,04	-1 386 839,52	-1 686 089,56				
Résultat n-1	762 786,97		762 786,97		762 786,97				
Résultat cumulé	463 536,93		463 536,93	-1 386 839,52	-923 302,59				
Résultat global de clôture	-1 546 218,69	-4 778 121,86	-6 324 340,55	-1 386 839,52	-7 711 180,07				

Sources : CAGSC

CONSIDÉRANT qu'il a, de même, arrêté les comptes de 2019 des budgets annexes, ainsi qu'il suit :

Tableau n°4 : Budget annexe « Eau » - Compte administratif de 2019 voté (en euros)

	Réalisé	Rattachements	Total, hors restes à réaliser	Restes à réaliser	Total
		Section d'exploi	tation		
Recettes	-4 907 207,61	13 297 846,22	8 390 638,61	235 083,53	8 625 722,14
Dépenses	11 396 326,40	3 697 565,32	15 093 891,72	0,00	15 093 891,72
Résultat de l'exercice	-16 303 534,01	9 600 280,90	-6 703 253,11	235 083,53	-6 468 169,58
Résultat n-1	-14 532 156,22		-14 532 156,22		-14 532 156,22
Résultat cumulé	-30 835 690,23	9 600 280,90	-21 235 409,33	235 083,53	-21 000 325,80

	Section d'investissement								
Recettes	1 868 184,40		1 868 184,40	445 529,24	2 313 713,64				
Dépenses	285 284,83		285 284,83	210 435,99	495 720,82				
Résultat de l'exercice	1 582 899,57		1 582 899,57	235 093,25	1 817 992,82				
Résultat n-1	282 415,69		282 415,69		282 415,69				
Résultat cumulé	1 865 315,26		1 865 315,26	235 093,25	2 100 408,51				
Résultat global de clôture -28 970 374,97 9 600 280,90 -19 370 094,07 470 176,78 -18 899 917,29									

Sources : CAGSC

Tableau n°5 : Budget annexe « Assainissement » - Compte administratif de 2019 voté (en euros)

	Réalisé	Rattachements	Total, hors restes à réaliser	Restes à réaliser	Total					
	Section d'exploitation									
Recettes	-2 212 112,83	5 556 889,35	3 344 776,52	77 368,62	3 422 145,14					
Dépenses	3 797 455,76	263 250,48	4 060 706,24	0,00	4 060 706,24					
Résultat de l'exercice	-6 009 568,59	5 293 638,87	-715 929,72	77 368,62	-638 561,10					
résultat n-1	1 779 963,86		1 779 963,86		1 779 963,86					
Résultat cumulé	-4 229 604,73	5 293 638,87	1 064 034,14	77 368,62	1 141 402,76					
	Se	ection d'investiss	sement							
Recettes	2715 488,44		2 715 488,44	0,00	2 715 488,44					
Dépenses	1 277 661,69		1 277 661,69	1 939 619,48	3 217 271,17					
Résultat de l'exercice	1 437 826,75		1 437 826,75	-1 939 619,48	-501 792,73					
résultat n-1	1 376 241,18		1 376 241,18		1 376 241,18					
Résultat cumulé	2 814 067,93		2 814 067,93	-1 939 619,48	874 448,45					
Résultat global de clôture	-1 415 536,80	5 293 638,87	-3 878 102,07	-1 862 250,86	2 015 851,21					

Sources : CAGSC

Tableau n°6 : Budget annexe « *Transport* » - Compte administratif de 2019 voté (en euros)

	Réalisé	Rattachements	Total, hors restes à réaliser	Restes à réaliser	Total
	\$	Section d'exploitation	on		
Recettes	4 360 624,83	60 523,95	4 421 148,78	0,00	4 421 148,78
Dépenses	2 689 503,89	677 714,07	3 367 217,96	0,00	3 367 217,96
Résultat de l'exercice	1 671 120,94	617 190,12	1 053 930,82	0,00	1 053 930,82
résultat n-1	3 574 442,13		3 574 442,13		3 574 442,13
Résultat cumulé	5 245 563,07	-617 190,12	4 628 372,95	0,00	4 628 372,95

	Section d'investissement								
Recettes	72 906,75		72 906,75	0,00	72 906,75				
Dépenses	42 821,69		42 821,69	22 805,93	65 627,62				
Résultat de l'exercice	30 085,06		30 085,06	-22 805,93	-7 279,13				
résultat n-1	114 723,39		114 723,39		114 723,39				
Résultat cumulé	144 808,45		144 808,45	-22 805,93	122 002,52				
Résultat global de clôture 5 390 371,52 -617 190,12 4 773 181,40 -22 805,93 4 750 375,47									

Sources : CAGSC

Tableau n°7 : Budget annexe « Irrigation » - Compte administratif de 2019 voté (en euros)

	Réalisé	Rattachements	Total, hors restes à réaliser	Restes à réaliser	Total				
Section d'exploitation									
Recettes	-23 836,32	133 155,18	109 318,86	4 396,08	113 714,94				
Dépenses	64 759,47	24 324,30	89 083,77	0,00	89 083,77				
Résultat de l'exercice	-88 595,79	108 830,88	20 235,09	4 396,08	24 631,17				
Résultat n-1	138 660,54		138 660,54		138 660,54				
Résultat cumulé	50 064,75	108 830,88	158 895,63	4 396,08	163 291,71				
	S	Section d'investis	sement						
Recettes	2 077,00		2 077,00	0,00	2 077,00				
Dépenses	0,00		0,00	0,00	0,00				
Résultat de l'exercice	2 077,00		2 077,00	0,00	2 077,00				
résultat n-1	136 803,11		136 803,11		136 803,11				
Résultat cumulé	138 880,11		138 880,11	0,00	138 880,11				
Résultat global de clôture	188 944,86	108 830,88	275 463,65	4 396,08	302 171,82				

Sources : CAGSC

CONSIDÉRANT qu'ainsi, le résultat global de clôture consolidé du compte administration de 2019 de la communauté d'agglomération voté est un déficit de 19 542 698,86 €, composé d'un déficit de la section de fonctionnement de 21 855 135,86 € et d'un excédent de la section d'investissement de 2 077 343,75 €, comme il suit :

Tableau n°8 : Budget consolidé - Compte administratif de 2019 voté (montants en euros)

	Eau	Assainissement	Transport	Irrigation	Principal	Consolidation
		Fonctionneme	ent ou exploitation	on		
Recettes	8 625 722,14	3 422 145,14	4 421 148,78	113 714,94	39 318 854,33	55 901 585,33
Dépenses	15 093 891,72	4 060 706,24	3 367 217,96	89 083,77	42 330 882,34	64 941 782,03
Résultat	-6 468 169,58	-638 561,10	1 053 930,82	24 631,17	-3 012 028,01	-9 040 196,70
Résultat n-1	-14 532 156,22	1 779 963,86	3 574 442,13	138 660,54	-3 775 849,47	-12 814 939,16
Résultat cumulé	-21 000 325,80	1 141 402,76	4 628 372,95	163 291,71	-6 787 877,48	-21 855 135,86

	Investissement							
Recettes	2 313 713,64	2 715 488,44	72 906,75	2 077,00	2 380 334,14	7 484 519,97		
Dépenses	495 720,82	3 217 281,17	65 627,62	0,00	4 066 423,70	7 845 053,31		
Résultat	1 817 992,82	-501 792,73	7 279,13	2 077,00	-1 686 089,56	-360 533,34		
Résultat n-1	282 415,69	1 376 241,18	114 723,39	136 803,11	762 786,97	2 672 970,34		
Résultat cumulé	1 865 315,26	874 448,45	122 002,52	138 880,11	-923 302,59	2 077 343,75		
Résultat global de clôture	-18 899 917,29	2 015 851,21	4 750 375,47	302 171,82	-7 711 180,07	-19 542 698,86		

IV. B. Corrections apportées par la chambre

CONSIDÉRANT que le compte administratif, hors restes à réaliser, est concordant avec le compte de gestion ;

CONSIDÉRANT que les restes à réaliser correspondent, selon la définition de l'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales :

- en dépenses de fonctionnement, à l'ensemble des dépenses engagées non mandatées pour lesquelles le service n'a pas été réalisé au 31 décembre de l'exercice et, en dépenses d'investissement, à l'ensemble des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes, à celles juridiquement certaines qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes avant le 31 décembre de l'exercice ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la chambre de vérifier les restes à réaliser pour calculer le déficit réel du compte administratif de 2019 et les intégrer dans le budget de 2020 ; qu'en effet, le législateur n'a pas conféré aux chambres régionales des comptes le pouvoir de modifier les écritures des comptes administratifs votés ;

IV. B. 1. Au budget principal

a. En fonctionnement

Sur les recettes

CONSIDÉRANT que, pour les encaissements de recettes avant émission des titres, il convient d'imputer les sommes versées par des tiers au crédit du compte 471 « *Recettes à classer ou à régulariser* » et de procéder à leur apurement dans les meilleurs délais par une inscription au compte concerné ;

CONSIDÉRANT que le compte 471 « *Recettes à régulariser* » présente un solde de 51 906,90 € correspondant à des recettes encaissées par le comptable qui n'ont pas donné lieu en 2019 à l'émission de titres ; qu'après vérification il convient d'ajouter ce montant aux restes à réaliser au chapitre 77 « *Recettes exceptionnelles* » ;

Sur les dépenses

CONSIDÉRANT que la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe n'a pas arrêté de restes à réaliser en dépenses de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT que le solde du compte 472 fait apparaître un solde débiteur de 57 506,76 € ; qu'il convient d'ajouter ce montant au reste à réaliser de l'exercice 2019, au chapitre 67 « *Dépenses exceptionnelles* » ;

CONSIDÉRANT que la collectivité présente une dette de 48 651,82 € envers la société d'économie mixte d'aménagement de la Guadeloupe (SEMAG) ; que ce montant n'est pas mandaté par la collectivité ; qu'il convient de l'ajouter en reste à réaliser de 2019 ;

b. En investissement

CONSIDÉRANT que la CAGSC a arrêté les restes à réaliser à 997 170,32 € en recettes d'investissement et à 2 384 009,84 € en dépenses d'investissement ; que ces montants n'appellent pas d'observation ;

c. Résultat

CONSIDÉRANT, en conséquence, que le résultat réel du compte administratif de 2019 du budget principal s'élève à -7 765 431,75 €, se répartissant en -6 842 129,16 € en section de fonctionnement et en -923 302,59 € en section d'investissement, calculé comme il suit :

Tableau n°9 : Budget principal - Compte administratif de 2019 corrigé (en euros)

	Réalisé, y compris rattachements	Restes à réaliser	Total voté	Corrections CRC	RAR corrigés	Total corrigé
		Section de f	fonctionnement			
Recettes	39 318 854,33	0,00	39 318 854,33	51 906,90	51 906,90	39 370 761,23
Dépenses	42 330 882,34	0,00	42 330 882,34	106 158,58	106 158,58	42 437 040,92
Résultat de l'exercice	-3 012 028,01	0,00	-3 012 028,01	-54 251,68	-54 251,68	-3 066 279,69
Résultat n-1	-3 775 849,47		-3 775 849,47			-3 775 849,47
Résultat cumulé	-6 787 877,48	0,00	-6 787 877,48	-54 251,68	-54 251,68	-6 842 129,16
		Section d'	investissement			
Recettes	1 383 163,82	997 170,32	2 380 334,14	0,00	997 170,32	2 380 334,14
Dépenses	1 682 413,86	2 384 009,84	4 066 423,70	0,00	2 384 009,84	4 066 423,70
Résultat de l'exercice	-299 250,04	-1 386 839,52	-1 686 089,56	0,00	-1 386 839,52	-1 686 089,56
Résultat n-1	762 786,97		762 786,97			762 786,97
Résultat cumulé	463 536,93	-1 386 839,52	-923 302,59	0,00	-1 386 839,52	-923 302,59
Résultat global de clôture	-6 324 340,55	-1 386 839,52	-7 711 180,07	-54 251,68	-1 441 091,20	-7 765 431,75

Sources : chambre régionale des comptes

IV. B. 2. <u>Au budget annexe « Eau »</u>

a. En exploitation

CONSIDÉRANT que la CAGSC a voté 235 083,53 € en reste à réaliser ;

CONSIDÉRANT que le compte 471 « *Recettes à régulariser* » présente un solde débiteur de 24 428 € ; qu'il convient d'ajouter ce montant en reste à réaliser au compte 77 « *Produits exceptionnels* » ;

CONSIDÉRANT que le compte 472 présente un solde de 122 749,02 € « *Dépenses à régulariser* » ; qu'il convient d'ajouter cette somme au montant des restes à réaliser au chapitre 67 « *Dépenses exceptionnelles* » ;

CONSIDÉRANT que, par arrêté n°1900821 du 29 octobre 2019, le tribunal administratif a condamné la CAGSC à payer 4 790 107,29 € d'achat d'eau en gros, taxes et redevances incluses, au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG), et 1 500 € en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative ; que la collectivité a inscrit 3 091 177,07 € en rattachement à 2019 ; que les taxes sont constituées de redevances à l'Office de l'eau et d'octroi de mer ; qu'il convient de retenir au compte administratif le solde, soit 1 601 362 ,56 €, en inscrivant 1 304 451,90 € au chapitre 011 « *Charges à caractère général* » au profit du SIAEAG et 296 910,66 € au compte 6378 « *Taxes diverses* » au profit de l'Office de l'eau et de l'octroi de mer ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajouter au total 1 724 111,58 € aux restes à réaliser en dépenses d'exploitation ;

b. En investissement

CONSIDÉRANT que la CAGSC a arrêté les restes à réaliser du budget annexe « *Eau* » en dépense d'investissement à 210 435,99 € et en recette d'investissement à 445 529,24 € ; que ces montants n'appellent pas d'observation

c. Résultat

CONSIDÉRANT, en conséquence, que le résultat réel du compte administratif de 2019 du budget annexe « *Eau* » s'élève à - 20 599 600,87 €, dont – 22 700 009,38 € en section d'exploitation et 2 100 408,51 € en section d'investissement, calculé comme il suit :

	Réalisé, y compris rattachements	Restes à réaliser	Total voté	Corrections CRC	RAR corrigés	Total corrigé
Section d'exploitation						
Recettes	8 390 638,61	235 083,53	8 625 722,14	24 428,00	259 511,53	8 650 150,14
Dépenses	15 093 891,72	0,00	15 093 891,72	1 724 111,58	1 724 111,58	16 818 003,30
Résultat de l'exercice	-6 703 253,11	235 083,53	-6 468 169,58	-1 699 683,58	-1 464 600,05	-8 167 853,16
Résultat n-1	-14 532 156,22		-14 532 156,22			-14 532 156,22
Résultat cumulé	-21 235 409,33	235 083,53	-21 000 325,80	-1 699 683,58	-1 464 600,05	-22 700 009,38

Tableau n°10: Budget annexe « Eau » - Compte administratif de 2019 corrigé (en euros)

Section d'investissement						
Recettes	1 868 184,40	445 529,24	2 313 713,64	0,00	445 529,24	2 313 713,64
Dépenses	285 284,83	210 435,99	495 720,82	0,00	210 435,99	495 720,82
Résultat de l'exercice	1 582 899,57	235 093,25	1 817 992,82	0,00	235 093,25	1 817 992,82
Résultat n-1	282 415,69		282 415,69			282 415,69
Résultat cumulé	1 865 315,26	235 093,25	2 100 408,51	0,00	235 093,25	2 100 408,51
Résultat global de clôture	-19 370 094,07	470 176,78	-18 899 917,29	-1 699 683,58	-1 229 506,80	-20 599 600,87

IV. B. 3. <u>Au budget annexe « Assainissement »</u>

a. En exploitation

CONSIDÉRANT que la collectivité a voté 77 368,62 € en restes à réaliser en recettes et aucun reste à réaliser en dépenses ;

CONSIDÉRANT que, le compte 471 « *Recettes à régulariser* » présente un solde de 26 344,18 €; qu'il convient d'ajouter cette somme au compte 77 « *Recettes exceptionnelles* »;

b. En investissement

CONSIDÉRANT que la CAGSC a arrêté les restes à réaliser en dépenses d'investissement à 1 939 619,48 € et n'a pas arrêté de reste à réaliser en recettes d'investissement; que ces montants n'appellent pas d'observation;

c. Résultat

CONSIDÉRANT, en conséquence, que le résultat réel du compte administratif de 2019 du budget annexe « *Assainissement* » présente un excédent de 2 042 195,39 €, comme il suit :

Tableau n°11: Budget annexe « Assainissement » - Compte administratif de 2019 corrigé (en euros)

	Réalisé, y compris rattachements	Restes à réaliser	Total voté	Corrections CRC	RAR corrigés	Total corrigé
Section d'exploitation						
Recettes	3 344 776,52	77 368,62	3 422 145,14	26 344,18	103 712,80	3 448 489,32
Dépenses	4 060 706,24	0,00	4 060 706,24	0,00	0,00	4 060 706,24
Résultat de l'exercice	-715 929,72	77 368,62	-638 561,10	26 344,18	103 712,80	-612 216,92
Résultat n-1	1 779 963,86		1 779 963,86			1 779 963,86
Résultat cumulé	1 064 034,14	77 368,62	1 141 402,76	26 344,18	103 712,80	1 167 746,94

	Section d'investissement					
Recettes	2 715 488,44	0,00	2 715 488,44	0,00	0,00	2 715 488,44
Dépenses	1 277 661,69	1 939 619,48	3 217 281,17	0,00	1 939 619,48	3 217 281,17
Résultat de l'exercice	1 437 826,75	-1 939 619,48	-501 792,73	0,00	-1 939 619,48	-501 792,73
Résultat n-1	1 376 241,18		1 376 241,18			1 376 241,18
Résultat cumulé	2 814 067,93	-1 939 619,48	874 448,45	0,00	-1 939 619,48	874 448,45
Résultat global de clôture	3 878 102,07	-1 862 250,86	2 015 851,21	26 344,18	-1 835 906,68	2 042 195,39

IV. B. 4. Aux budgets annexes « Transport » et « Irrigation »

CONSIDÉRANT que les comptes administratifs de ces deux budgets annexes n'appellent pas d'observation et peuvent être admis comme au vote du conseil communautaire ;

IV. B. 5. Résultat consolidé du compte administratif de 2019 de la CAGSC

CONSIDÉRANT que le résultat réel du compte administratif de 2019 de la CAGSC, après consolidation des résultats globaux de son budget principal et de ses budgets annexes, s'élève à - 21 270 289,94 € et représente 31,7 % des recettes de fonctionnement ;

Tableau n°12 : Budget consolidé - Compte administratif de 2019 corrigé

Budget	Eau	Assainissement	Transport	Irrigation	Principal	Consolidation
Fonctionnement ou exploitation						
Recettes	8 650 150,14	3 448 489,32	4 421 148,78	113 714,94	39 370 761,23	56 004 264,41
Dépenses	16 818 003,30	4 060 706,24	3 367 217,96	89 083,77	42 437 040,92	66 772 052,19
Résultat de l'exercice	-8 167 853,16	-612 216,92	1 053 930,82	24 631,17	-3 066 279,69	-10 767 787,78
Résultat n-1	-14 532 156,22	1 779 963,86	3 574 442,13	138 660,54	-3 775 849,47	-12 814 939,16
Résultat cumulé	-22 700 009,38	1 167 746,94	4 628 372,95	163 291,71	-6 842 129,16	-23 582 726,94
		Inves	tissement			
Recettes	2 313 713,64	2 715 488,44	72 906,75	2 077,00	2 380 334,14	7 484 519,97
Dépenses	495 720,82	3 217 281,17	65 627,62	0,00	4 066 423,70	7 845 053,31
Résultat de l'exercice	1 817 992,82	-501 792,73	7 279,13	2 077,00	-1 686 089,56	-360 533,34
Résultat n-1	282 415,69	1 376 241,18	114 723,39	136 803,11	762 786,97	2 672 970,34
Résultat cumulé	2 100 408,51	874 448,45	122 002,52	138 880,11	-923 302,59	2 312 437,00
Résultat global de clôture	-20 599 600,87	2 042 195,39	4 750 375,47	302 171,82	-7 765 431,75	-21 270 289,94

Source : chambre régionale des comptes

V. SUR LE RESPECT DE LA TRAJECTOIRE DE REDRESSEMENT

V. A. Budget principal

CONSIDÉRANT que le déficit de clôture du budget principal de l'année 2019 est supérieur de 1 399 576,84 € à la cible retenue dans la trajectoire de redressement ;

Tableau n°13 : Budget principal – Comparaison du résultat de fonctionnement de 2019 corrigé et du résultat prévu par la trajectoire (montants en euros)

Résultat de fonctionnement	Montant
Constaté après correction par la chambre	-6 842 129,16
Attendu dans la trajectoire de redressement	-8 241 706,00
Écart (constaté - attendu)	1 399 576,84

Nota: positif si le résultat est supérieur à celui attendu selon la trajectoire

Source : chambre régionale des comptes

CONSIDÉRANT que les plafonds fixés par la chambre en dépenses de fonctionnement pour 2019 n'ont pas été dépassés ; que les dépenses réalisées en 2019 après correction se présentent comme il suit :

Tableau n°14 : Budget principal – Comparaison des dépenses de fonctionnement de 2019 corrigées et des dépenses de fonctionnement prévues par la trajectoire (montants en euros)

Dépenses de fonctionnement	Cible 2019	CA 2019 (corrigé)	Différence (CA 2019 corrigé - cible 2019)
011 Charges à caractère général	19 608 584,00	19 207 661,07	-400 922,93
012 Dépenses de personnel	12 159 196,00	11 896 217,18	-262 978,82
014 Atténuation de produits	8 142 797,00	8 142 797,00	0,00
65 Autres charges courantes	746 241,00	636 059,48	-110 181,52
66 Charges financières	41 181,00	26 958,63	-14 222,37
67 Charges exceptionnelles	1 347 405,00	1 566 233,14	218 828,14
68 Dotations aux provisions	1 612 649,00	1 612 649,31	0,00
023 Viremt à la section d'investissemt			
042 Opérations d'ordre	1 278 528,00	1 286 091,19	7 563,19
Total	44 936 581,00	44 374 667,00	-561 914,31

Nota : positif si le résultat est dégradé par rapport à la trajectoire attendue

Source : chambre régionale des comptes

CONSIDÉRANT, en conclusion, que le résultat de clôture de 2019 de la section fonctionnement du budget principal s'inscrit dans la trajectoire de redressement proposée par la chambre ;

V. B. Budget annexe « Eau »

CONSIDÉRANT que la trajectoire du plan de redressement prévoyait un déficit de 21 758 555,70 € de la section d'exploitation du budget annexe « *Eau* »; que cette augmentation s'expliquait en partie par les opérations de régularisation des rattachements des produits à l'exercice, non maîtrisés par la collectivité avant l'examen par la chambre

du compte administratif de 2018 ; que le compte administratif de 2019 corrigé par la chambre présente un déficit d'exploitation de 22 700 009,38 € ;

Tableau n°15 : Budget annexe « Eau » – Comparaison du résultat de fonctionnement de 2019 corrigé et du résultat prévu par la trajectoire (montants en euros)

Résultat d'exploitation	Montant
Constaté après corrections par la CRC	-22 700 009,38
Attendu dans la trajectoire de redressement	-21 758 555,70
Écart (constaté-attendu)	-941 453,68

Nota : positif si le résultat est supérieur à la trajectoire attendue

Source : chambre régionale des comptes

CONSIDÉRANT, ainsi, que la trajectoire de redressement n'est pas respectée et que la collectivité doit mettre en application au plus vite les recommandations de la chambre émises dans l'avis n° 2019-0112 du 3 octobre 2019, notamment augmenter de 197 % la redevance de l'eau ;

V. C. Budget consolidé

CONSIDÉRANT que, malgré l'évolution favorable du budget principal, le déficit global consolidé s'accroît et que la situation financière de la communauté d'agglomération s'aggrave ;

VI. SUR LE BUDGET PRIMITIF DE 2020

VI. A. Budget voté

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 27 juillet 2020, le conseil communautaire de la CAGSC a adopté le budget primitif de 2020 avec les déséquilibres suivants :

VI. A. 1. Budget principal

Tableau n°16: Budget primitif principal de 2020 voté (en euros)

Section d'exploitation	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Recettes	38 749 760,22	0,00	38 749 760,22
Dépenses	41 207 478,82	0,00	41 207 478,82
Résultat de l'exercice	-2 457 718,60	0,00	-2 457 718,60
Résultat antérieur	-6 787 877,48		-6 787 877,48
Résultat cumulé (A)	-9 245 596,08	0,00	-9 245 596,08

Section d'investissement	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Recettes	3 363 694,19	997 170,32	4 360 864,51
Dépenses	2 684 902,03	2 384 009,84	5 068 911,87
Résultat de l'exercice	678 792,16	-1 386 839,52	-708 047,36
Résultat antérieur	463 536,93		463 536,93
Résultat cumulé (B)	1 142 329,09	-1 386 839,52	-244 510,43
Total	-8 103 266,99	-1 386 839,52	-9 490 106,51

Source : CAGSC

VI. A. 2. Budget annexe « Eau »

Tableau n°17 : Budget primitif annexe « Eau » de 2020, voté (en euros)

Section d'exploitation	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Recettes	9 894 840,63	235 083,53	10 129 924,16
Dépenses	17 618 516,84	0,00	17 618 516,84
Résultat de l'exercice	-7 723 676,21	235 083,53	-7 488 592,68
Résultat antérieur	-21 235 409,23		-21 235 409,23
Résultat cumulé (A)	-28 959 085,44	235 083,53	-28 724 001,91
Section d'investissement	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Recettes	987 476,08	445 529,24	1 433 005,32
Dépenses	2 006 248,80	210 435,99	2 216 684,79
Résultat de l'exercice	-1 018 772,72	235 093,25	-783 679,47
Résultat antérieur	311 262,25		311 262,25
Résultat cumulé (B)	-707 510,47	235 093,25	-472 417,22
Total	-29 666 595,91	470 176,78	-29 196 419,13

Source : CAGSC

VI. A. 3. <u>Budget « Assainissement »</u>

Tableau n°18: Budget primitif annexe « Assainissement » de 2020, voté (en euros)

Section d'exploitation	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Recettes	3 368 158,57	77 368,62	3 445 527,19
Dépenses	6 259 595,12	0,00	6 259 595,12
Résultat de l'exercice	-2 891 436,55	77 368,62	-2 814 067,93
Résultat antérieur	2 814 067,93		2 814 067,93
Résultat cumulé (A)	-77 368,62	77 368,62	0,00

Section d'investissement	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Recettes	3 613 783,13	0,00	3 613 783,13
Dépenses	2 738 197,79	1 939 619,48	4 677 817,27
Résultat de l'exercice	875 585,34	-1 939 619,48	-1 064 034,14
Résultat antérieur	1 064 034,14		1 064 034,14
Résultat cumulé (B)	1 939 619,48	-1 939 619,48	0,00
Total	1 862 250,86	-1 862 250,86	0,00

Source : CAGSC

VI. A. 4. Budget « Transport »

Tableau n°19 : Budget primitif annexe « Transport » de 2020 voté (en euros)

Section d'exploitation	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Recettes	3 980 029,00	0,00	3 980 029,00
Dépenses	8 608 401,95	0,00	8 608 401,95
Résultat de l'exercice	-4 628 372,95	0,00	-4 628 372,95
Résultat antérieur	4 628 372,95		4 628 372,95
Résultat cumulé (A)	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Recettes	2 103 193,55	0,00	2 103 193,55
Dépenses	2 225 196,07	22 805,93	2 248 002,00
Résultat de l'exercice	-122 002,52	-22 805,93	-144 808,45
Résultat antérieur	144 808,45		144 808,45
Résultat cumulé (B)	22 805,93	-22 805,93	0,00
Total	22 805,93	-22 805,93	0,00

Source : CAGSC

VI. A. 5. Budget « Irrigation »

Tableau n°20 : Budget primitif annexe « Irrigation » de 2020, voté (en euros)

Section d'exploitation	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Recettes	139 629,58	4 396,08	144 025,66
Dépenses	317 331,29	0,00	317 331,29
Résultat de l'exercice	-177 701,71	4 396,08	-173 305,63
Résultat antérieur	0,00		0,00
Résultat cumulé (A)	-177 701,71	4 396,08	-173 305,63

Section d'investissement	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Recettes	167 428,35	0,00	167 428,35
Dépenses	306 308,46	0,00	306 308,46
Résultat de l'exercice	-138 880,11	0,00	-138 880,11
Résultat antérieur	138 880,11		138 880,11
Résultat cumulé (B)	0,00	0,00	0,00
Total	-177 701,71	4 396,08	-173 305,63

Source : CAGSC

VI. B. Corrections apportées par la chambre

VI. B. 1. <u>Sur la reprise des résultats antérieurs</u>

CONSIDÉRANT que les résultats comptables des comptes de gestion de 2019 du budget principal et de chacun des budgets annexes ont été reportés aux budgets de 2020 ; que la collectivité a cependant commis une erreur dans le report des résultats du budget annexe « *Assainissement* », précisée *infra* ;

VI. B. 2. <u>Sur la reprise des restes à réaliser</u>

CONSIDÉRANT qu'il doit être tenu compte des corrections apportées par la chambre aux restes à réaliser dans son analyse des comptes administratifs de 2019 du budget principal et des budgets annexes « *Eau* » et « *Assainissement* » ;

VI. B. 3. Sur les inscriptions nouvelles

CONSIDÉRANT que, pour vérifier la sincérité des inscriptions nouvelles, la chambre a pris en compte l'état de consommation de crédits au 9 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'à la date du présent avis budgétaire, il n'est plus possible de proposer de mesures de corrections utiles au budget primitif de 2020 de l'EPCI; que, seules, les corrections relatives aux insincérités budgétaires peuvent être proposées;

a. Au budget principal

CONSIDÉRANT qu'au regard de la consommation des crédits au 9 décembre 2020 et à la demande de la collectivité, il convient d'abonder le chapitre 012 « *Charges de personnel* » de 372 290 € pour couvrir la rémunération du mois de décembre 2020;

CONSIDÉRANT, en section d'investissement, qu'au vu des dépenses effectuées en 2018 et en 2019 qui servent d'assiette à la dotation en fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), la collectivité a surestimé le montant de cette dotation pour 2020 ; qu'il convient de la réduire de 100 000 €, au chapitre 10 « *Dotations, fonds divers et réserves* » ;

CONSIDÉRANT que les inscriptions nouvelles de 2020 corrigées se présentent comme il suit :

Tableau n°21 : Budget primitif principal de 2020 corrigé (en euros)

Section de fonctionnement	Prévisions	Corrections sur AI	Total
Recettes	38 749 760,22	51 906,90	38 801 667,12
Dépenses	41 207 478,82	478 448,58	41 685 927,40
Résultat de l'exercice	-2 457 718,60	-426 541,68	-2 884 260,28
Résultat antérieur	-6 787 877,48	0,00	-6 787 877,48
Résultat cumulé (A)	-9 245 596,08	-426 541,68	-9 672 137,76
Section d'investissement	Prévisions	Corrections sur AI	Total
Recettes	4 360 864,51	-100 000,00	4 260 864,51
Dépenses	5 068 911,87	0,00	5 068 911,87
Résultat de l'exercice	-708 047,36	-100 000,00	-808 047,36
Résultat antérieur	463 536,93	0,00	463 536,93
Résultat cumulé (B)	-244 510,43	-100 000,00	-344 510,43
Total	-9 490 106,51	-526 541,68	-10 016 648,19

AI: autres inscriptions (inscriptions nouvelles, par rapport aux restes à réaliser)

Source: chambre régionale des comptes

b. Au budget annexe « Eau »

En exploitation

CONSIDÉRANT qu'en cours d'instruction du présent avis, les prévisions budgétaires du chapitre 012 « *Charges de personnel* » ont été corrigées par l'EPCI et estimées à 6,1 M€ ; que l'EPCI a demandé l'inscription d'un crédit supplémentaire de 97 461 € pour payer salaires et charges en fin d'année ;

CONSIDÉRANT que les restes à recouvrer des rôles émis sur les factures d'eau s'élèvent à 14 118 026,46 €; que la prescription d'assiette est de deux ans ; que la probabilité de recouvrer ces créances diminue fortement au-delà de cette durée ; que le taux d'impayé oscille entre 40 % et 60 % ; qu'ainsi, il peut être fait une juste appréciation du risque de dépréciation de compte de tiers en procédant à une provision de 2,8 M€ à inscrire au chapitre 68 « *Dotations aux provisions* » ; que la collectivité devra se rapprocher du comptable pour procéder dès 2021 à l'annulation des titres correspondants ;

CONSIDÉRANT que la CAGSC n'a toujours pas signé de convention avec le SIAEAG en ce qui concerne ses achats d'eau en gros, ni trouvé d'accord de prix sur les livraisons réalisées au titre des exercices antérieurs ; que le montant exact de la dette d'eau au titre de ces achats en gros demeure à établir, les jugements du tribunal administratif exécutés ne valant que provision sur la dette d'ensemble ;

En investissement

CONSIDÉRANT que les communes de Capesterre-Belle Eau, de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas se sont retirées du SIAEAG en adhérant à la CAGSC, à compter du 2 mai 2013 ; que ces communes n'exercent pas la compétence de l'eau et de l'assainissement, compétences transférées à la CAGSC au moment de leur adhésion ; que le préfet, par arrêtés du 6 janvier 2020, a établi le montant de l'actif à intégrer dans les comptes de la collectivité pour les trois communes ;

CONSIDÉRANT que les communes devaient délibérer en 2020 pour transférer leur compétence à la communauté d'agglomération ; qu'à compter de ces délibérations, il conviendra d'inscrire au bilan de l'EPCI le montant du transfert de l'actif correspondant aux investissements réalisés antérieurement par le SIAEAG pour le compte des communes membres ; qu'il conviendra aussi de prendre en compte le montant du transfert arrêté par le préfet de la Guadeloupe pour chacune de ces communes (6 761 422 € au titre de l'eau pour Capesterre-Belle Eau, 595 570 € pour Terre-de-Bas et 1 289 235 € pour Terre-de-Haut), pour un total de 8 646 227 € ;

CONSIDÉRANT que l'arrêté du préfet de la Guadeloupe du 6 janvier 2020 dispose aussi que l'encours de la dette bancaire globale contractée par le SIAEAG avant le retrait de ces communes s'élève à 81 754 880 €, le remboursement étant prévu sur la période 2013-2043 ; que les contrats d'emprunts ne pouvant être scindés, le SIAEAG assure la totalité du remboursement auprès des établissements bancaires jusqu'à l'échéance des prêts ; qu'au retrait des trois communes précitées du SIAEAG, entre 2013 et 2014, cellesci ont repris la jouissance d'ouvrages financés par lesdits emprunts ; que le préfet a déterminé par arrêté une quote-part des annuités de dettes afférentes auxdits emprunts contractés ;

CONSIDÉRANT, ainsi, qu'après délibération de ces trois communes, le montant de leurs dettes envers le SIAEAG que le budget de la CAGSC devra intégrer dès 2021, pour la période de 2013 à 2021, s'élève à 2 803 000 € pour le capital et à 1 721 000 € pour les intérêts ; que ces sommes devront être réparties entre les budgets « *Eau* » et « *Assainissement* » au pro-rata de l'actif respectif des patrimoines « *Eau* » et « *Assainissement* » transférés, à savoir 1 296 799,54 € en investissement s'agissant du principal de la dette et 796 215,48 € en fonctionnement s'agissant des intérêts ;

CONSIDÉRANT qu'au titre du plan de redressement en vigueur, la collectivité devra inscrire annuellement, à son budget annexe « *Eau* », les remboursements au SIAEAG suivants :

Tableau n°22 : Remboursement de dettes à inscrire au budget annexe « Eau » (en euros)

	2021	2022	2023	2024
Remboursement du capital	1 296 799,54	154 986,74	156 837,33	159 150,57
Remboursement des intérêts	796 215,48	72 635,58	65 695,87	58 756,17

Source : chambre régionale des comptes

CONSIDÉRANT, dès lors, que les corrections à porter à la section d'exploitation du budget annexe « *Eau* » pour 2020 s'élèvent à 2 897 461 € et se présentent comme il suit :

Tableau n°23 : Budget annexe « Eau » pour 2020 corrigé (en euro)

Section d'exploitation	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Recettes	10 129 924,16	24 428,00	10 154 352,16
Dépenses	17 618 516,84	4 621 572,58	22 240 089,42
Résultat de l'exercice	-7 488 592,68	-4 597 144,58	-12 085 737,26
Résultat antérieur	-21 235 409,23	0,00	-21 235 409,23
Résultat cumulé (A)	-28 724 001,91	-4 597 144,58	-33 321 146,49

Section d'investissement	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Recettes	1 433 005,32	0,00	1 433 005,32
Dépenses	2 216 684,79	0,00	2 216 684,79
Résultat de l'exercice	-783 679,47	0,00	-783 679,47
Résultat antérieur	311 262,25	0,00	311 262,25
Résultat cumulé (B)	-472 417,22	0,00	-472 417,22
Total	-29 196 419,13	-4 597 144,58	-33 793 563,71

c. Au budget annexe « Assainissement »

En exploitation

CONSIDÉRANT que l'état de consommation des crédits au 9 décembre 2020 révèle un disponible insuffisant pour mandater les payes de décembre et, qu'en accord avec la collectivité, il convient d'abonder le chapitre 012 « *Charges de personnel* » de 21 047 € ;

CONSIDÉRANT que les montants inscrits en report de solde d'exploitation et d'investissement au budget primitif de 2020 ne correspondent pas à ceux du compte de gestion établi par le comptable ; que ces montants ont été inversés entre les sections d'exploitation et d'investissement ; qu'il convient de diminuer de 1 750 033,79 € le montant inscrit au chapitre 002 « *Excédent reporté* » ;

En investissement

CONSIDÉRANT en parallèle qu'il convient d'augmenter de 1 750 033,79 € le montant des crédits inscrit au chapitre 001 « *Excédent reporté* » ;

CONSIDÉRANT que le transfert de compétence a entraîné un transfert des charges d'amortissement des investissements réalisés antérieurement par le SIAEAG qui a perdu les ressources afférentes au profit de la CAGSC; qu'il conviendra de les intégrer par des opérations d'ordre dans les comptes de la collectivité, en fonction du montant arrêté par le préfet de la Guadeloupe pour chaque commune, dès lors que celles-ci auront délibéré en ce sens (8 056 495 € pour Capesterre-Belle Eau, 513 514 € pour Terre-de-Bas et 1 472 369 € pour Terre-de-Haut), pour un total de 10 042 378 €;

CONSIDÉRANT, conformément à ce qui précède, que la quote-part de la charge de remboursement d'emprunt revenant au budget prévisionnel de 2021 du budget annexe « *Assainissement* », s'élèvera à 1 506 200,46 € en investissement et à 924 784,52 € en fonctionnement ;

CONSIDÉRANT, au titre du plan de redressement en vigueur, que la collectivité devra inscrire au budget annexe « *Assainissement* » le remboursement au SIAEAG des dettes bancaires comme il suit :

Tableau n°24 : Remboursement de dette à inscrire au budget annexe « Assainissement »

	2021	2022	2023	2024
Remboursement du capital	1 506 200,46	180 013,26	182 162,67	184 849,43
Remboursement des intérêts	924 784,52	84 364,42	76 304,13	68 243,83

Résultat corrigé

CONSIDÉRANT, ainsi, que le budget annexe « *Assainissement* » de 2020 corrigé par la chambre se présente comme il suit :

Tableau n°25 : Budget annexe « Assainissement » pour 2020 corrigé (en euro)

Section d'exploitation	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Recettes	3 445 527,19	-1 723 689,61	1 721 837,58
Dépenses	6 259 595,12	21 047,00	6 280 642,12
Résultat de l'exercice	-2 814 067,93	-1 744 736,61	-4 558 804,54
Résultat antérieur	2 814 067,93	0,00	2 814 067,93
Résultat cumulé (A)	0,00	-1 744 736,61	-1 744 736,61
Section d'investissement	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Recettes	3 613 783,13	1 750 033,79	5 363 816,92
Dépenses	4 677 817,27	0,00	4 677 817,27
Résultat de l'exercice	-1 064 034,14	1 750 033,79	685 999,65
Résultat antérieur	1 064 034,14	0,00	1 064 034,14
Résultat cumulé (B)	0,00	1 750 033,79	1 750 033,79
Total	0,00	5 297,18	5 297,18

Source : chambre régionale des comptes

d. Au budget annexe « Transport »

CONSIDÉRANT que l'analyse de la balance budgétaire de la collectivité au 9 décembre 2020 et le montant des recettes titrées par la collectivité concernant le « *Transport des voyageurs* », fait apparaître que la collectivité a surévalué les recettes attendues ; qu'il convient de diminuer 100 000 € l'inscription au chapitre 70 « *Produits services domaines et ventes* » ;

CONSIDÉRANT que le budget annexe « *Transport* » pour 2020 corrigé par la chambre se présente comme il suit ;

Tableau n°26 : Budget annexe « *Transport* » pour 2020 corrigé (en euro)

Section d'exploitation	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Recettes	3 980 029,00	-100 000,00	3 880 029,00
Dépenses	8 608 401,95		8 608 401,95
Résultat de l'exercice	-4 628 372,95	-100 000,00	-4 728 372,95
Résultat antérieur	4 628 372,95	0,00	4 628 372,95
Résultat cumulé (A)	0,00	-100 000,00	-100 000,00

Section d'investissement	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Recettes	2 103 193,55	0,00	2 103 193,55
Dépenses	2 248 002,00	0,00	2 248 002,00
Résultat de l'exercice	-144 808,45	0,00	-144 808,45
Résultat antérieur	144 808,45	0,00	144 808,45
Résultat cumulé (B)	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	-100 000,00	-100 000,00

e. Au budget annexe « Irrigation »

CONSIDÉRANT que les inscriptions nouvelles au budget annexe de l'irrigation pour 2020 n'appellent pas d'observation ;

VI. C. Résultat prévisionnel du budget de 2020

CONSIDÉRANT que les termes de l'équilibre réel du budget d'une collectivité sont définis par l'article L. 1612-4 du CGCT, qui dispose : « le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations aux comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice » ;

CONSIDÉRANT que l'équilibre budgétaire doit s'apprécier pour chaque section du budget principal et des budgets annexes pris individuellement ;

CONSIDÉRANT que, compte tenu des corrections effectuées par la chambre sur les restes à réaliser et les inscriptions nouvelles, le budget principal et des budgets annexes de la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbes sont en déséquilibre, comme il suit :

Tableau n°27: Résultat prévisionnel global du budget corrigé de 2020 corrigé (en euros)

Budget corrigé	Fonctionnement/exploitation	Investissement	Déséquilibre
Principal	-9 672 137,76	-344 510,43	-10 016 648,19
Annexe « Eau »	-33 321 146,49	-472 417,22	-33 793 563,71
Annexe « Assainissement	-1 744 736,61	1 750 033,79	5 297,18
Annexe « Irrigation »	-173 305,63	0,00	-173 305,63
Annexe «Transport »	-100 000,00	0,00	-100 000,00

Source : chambre régionale des comptes

CONSIDÉRANT que le résultat prévisionnel de chacun des budgets pour 2020 est en nette aggravation par rapport aux résultats du compte administratif de 2019 ;

CONSIDÉRANT que les engagements hors bilan de la CAGSC susmentionnés relatifs à la reprise des dettes de trois communes-membres en matière d'eau et d'assainissement, ainsi que les dettes d'achat d'eau en gros au SIAEAG, représentent une charge pour l'avenir non prise en compte par le budget prévisionnel pour 2020;

VI. D. Mesures prises par l'EPCI en 2020

CONSIDÉRANT qu'en 2019, la collectivité n'a pas mis en œuvre les mesures demandées par la chambre dans le cadre du plan de redressement ;

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'exercice 2020, l'EPCI a délibéré pour augmenter les recettes de la collectivité en décidant d'appliquer une taxe de séjour ; qu'un ensemble de mesures a aussi été pris afin de réduire les dépenses ; que la collectivité a adopté la diminution du taux d'indemnité des élus sur la durée de la période de redressement ; que l'ordonnateur a modifié son organisation interne en limitant les délégations de signature pour l'engagements de dépenses ;

CONSIDÉRANT que la collectivité a transmis par lettre à la chambre une liste de plusieurs mesures prises pour réduire ses charges et augmenter ses recettes ; que le redressement attendu ne se produira qu'après plusieurs années de mise en œuvre effective de ces mesures dont la chambre examinera l'application dès l'analyse du compte administratif de 2020 ;

CONSIDÉRANT que les mesures décidées à ce jour par l'EPCI ne sont pas suffisantes pour permettre le redressement des comptes ; que l'EPCI doit mettre en œuvre les mesures demandées par la chambre dans son avis susmentionné de 2019 ; qu'il n'y a pas lieu pour la chambre d'en proposer de nouvelles ;

CONSIDÉRANT qu'à la date du présent avis, il n'est pas possible de redresser ces budgets pour 2020 sans nuire à leur sincérité;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des corrections et des propositions contenues dans le présent avis a fait l'objet, au cours de l'instruction, de la contradiction prévue par les normes professionnelles des juridictions financières à l'article VI-17;

PAR CES MOTIFS,

- 1) DONNE ACTE au préfet de la Guadeloupe de sa transmission à la chambre régionale des comptes du compte administratif de 2019 et du budget primitif de 2020 de la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe, au titre des dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales;
- 2) CONSTATE, après vérification de la sincérité des restes à réaliser, que le résultat global de clôture consolidé du compte administratif de 2019 de la collectivité est un déficit de 21 270 289,94 € ; que les mesures de redressement de l'équilibre budgétaire proposées par la chambre n'ont pas été mises en œuvre en 2019 ;

- 3) CONSTATE qu'aucun des budgets votés composant le budget de la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe pour 2020 n'est en équilibre réel; que les mesures de redressement prévues pour 2020 par la communauté d'agglomération ne sont pas suffisantes pour inscrire le budget dans la trajectoire de redressement proposées par la chambre;
- **PROPOSE** au préfet de la Guadeloupe de régler le budget primitif de 2020 de la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe (budget principal et budgets annexes « *Eau* », « *Assainissement* », « *Transport* » et « *Irrigation* ») en apportant au budget voté les modifications figurant dans les tableaux joints en annexe ;
- **RAPPELLE** qu'en application de l'article L. 1612-19 du CGCT, « les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'État » ;
- 6) **DEMANDE** en conséquence à la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe de faire connaître à la chambre la date de cette réunion et de l'accomplissement de cette obligation;
- **RAPPELLE** les dispositions du 2^e alinéa de l'article L. 1612-9 du CGCT selon lesquelles « lorsque le budget d'une collectivité territoriale a été réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'État dans le département, les budgets supplémentaires afférents au même exercice sont transmis par le représentant de l'État à la chambre régionale des comptes » ;
- **DEMANDE** au préfet de la Guadeloupe de lui transmettre le compte administratif de 2020 et le budget primitif de 2021 de la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-14, 2e alinéa, du code général des collectivités territoriales ;
- 9) **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de la Guadeloupe, au président de la communauté d'agglomération Grand Sud-Caraïbe et au directeur régional des finances publiques.

Délibéré par la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe, le 14 décembre 2020. Présents :

- M. Yves COLCOMBET, président de chambre, président de séance ;
- M. Alexandre ABOU, premier conseiller;
- M. Éric PÉLISSON, premier conseiller, rapporteur.

Le président de séance

La greffière de séance,

Yves COLCOMBET

Gina BREGMESTRE

ANNEXE: Budget de la CAGSC proposé pour 2020

<u>Nota</u> : pas de proposition de modification pour le budget annexe « Irrigation » voté

 $Tableau\ n^{\circ}28:\quad Budget\ principal\ de\ 2020\ corrigé\ par\ la\ chambre$

	SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE			
	Dépenses de fonctionnement	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
011	Charges à caractère général	17 187 443,57	0,00	17 187 443,57
012	Charges de personnel	11 985 762,25	372 290,00	12 358 052,25
014	Atténuations de produits	8 142 797,00	0,00	8 142 797,00
65	Autres charges de gestion courantes	625 200,83	0,00	625 200,83
66	Charges financières	28 906,88	0,00	28 906,88
67	Charges exceptionnelles	428 200,00	106 158,58	534 358,58
68	Dotations aux amortissements	1 612 649,31	0,00	1 612 649,31
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	1 196 518,98	0,00	1 196 518,98
002	Déficit reporté	6 787 877,48	0,00	6 787 877,48
	Total	47 995 356,30	478 448,58	48 473 804,88
	Recettes de fonctionnement	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
013	Atténuations de charges	103 500,00	0,00	103 500,00
70	Produits services, domaines et ventes	8 250,00	0,00	8 250,00
73	Impôts et taxes	29 624 486,00	0,00	29 624 486,00
74	Dotations et participations	8 541 262,00	0,00	8 541 262,00
75	Autres produits de gestion courante	163 844,80	0,00	163 844,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	9 700,00	51 906,90	61 606,90
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	298 717,42	0,00	298 717,42
002	Excédent reporté	0,00	0,00	0,00
	Total	38 749 760,22	51 906,90	38 801 667,12

	SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
	Dépenses d'investissement Budget voté Modification CRC Budget propo				
16	Emprunts et dettes	1 087 198,00	0,00	1 087 198,00	
20	Immobilisations incorporelles	140 095,32	0,00	140 095,32	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	2 280 778,70	0,00	2 280 778,70	
23	Immobilisations en cours	1 262 122,43	0,00	1 262 122,43	
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	298 717,42	0,00	298 717,42	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
	Total	5 068 911,87	0,00	5 068 911,87	

	Recettes d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
10	Dotations fonds divers et réserves	298 446,90	-100 000,00	198 446,90
13	Subventions d'investissement	2 865 898,63	0,00	2 865 898,63
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	1 196 518,98	0,00	1 196 518,98
001	Excédent reporté	463 536,93	0,00	463 536,93
	Total	4 824 401,44	-100 000,00	4 724 401,44

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL			
Section de fonctionnement	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
Dépenses	47 995 356,30	478 448,58	48 473 804,88
Recettes	38 749 760,22	51 906,90	38 801 667,12
Résultat	-9 245 596,08	-426 541,68	-9 672 137,76
Section d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
Dépenses	5 068 911,87	0,00	5 068 911,87
Recettes	4 824 401,44	-100 000,00	4 724 401,44
Résultat	-244 510,43	-100 000,00	-344 510,43
Résultat global prévisionnel	-9 490 106,51	-526 541,68	-10 016 648,19

Tableau n°29 : Budget annexe « Eau » de 2020 corrigé par la chambre

	SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE				
	Dépenses d'exploitation	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé	
011	Charges à caractère général	9 652 751,78	1 304 451,90	10 957 203,68	
012	Charges de personnel	6 183 777,62	394 371,66	6 578 149,28	
66	Charges financières	137 090,50	0,00	137 090,50	
014	Atténuations de produits	3,00	0,00	3,00	
67	Charges exceptionnelles	215 322,00	122 749,02	338 071,02	
68	Dotations aux amortissements	442 095,86	2 800 000,00	3 242 095,86	
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	987 476,08	0,00	987 476,08	
002	Déficit reporté	21 235 409,23	0,00	21 235 409,23	
	Total	38 853 926,07	4 621 572,58	43 475 498,65	
	Recettes d'exploitation	Budget voté	Modification CRC	Budget rectifié	
013	Atténuations de charges	199 197,69	0,00	199 197,69	
70	Produits services, domaines et ventes	8 789 777,84	0,00	8 789 777,84	
74	Dotations et participations				
75	Autres produits de gestion courante	387 388,55	0,00	387 388,55	
77	Produits exceptionnels	8 000,00	24 428,00	32 428,00	
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	745 560,08	0,00	745 560,08	
	Total	10 129 924,16	24 428,00	10 154 352,16	

	SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
	Dépenses d'investissement Budget voté Modification CRC Budget propos				
16	Emprunts et dettes	568 018,52	0,00	568 018,52	
13	Reversement de subventions	61 539,90	0,00	61 539,90	
20	Immobilisations incorporelles	24 584,50	0,00	24 584,50	
21	Immobilisations corporelles	816 981,79	0,00	816 981,79	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	745 560,08	0,00	745 560,08	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	
	Total	2 216 684,79	0,00	2 216 684,79	

	Recettes d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvention non transférables	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers	987 476,08	0,00	987 476,08
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00
001	Excédent reporté	311 262,25	0,00	311 262,25
	Total	1 298 738,33	0,00	1 298 738,33

BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE « EAU »			
Section d'exploitation	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
Dépenses	38 853 926,07	4 621 572,58	43 475 498,65
Recettes	10 129 924,16	24 428,00	10 154 352,16
Résultat	-28 724 001,91	-4 597 144,58	-33 321 146,49
Section d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
Dépenses	2 216 684,79	0,00	2 216 684,79
Recettes	1 298 738,33	0,00	1 298 738,33
Résultat	-917 946,46	0,00	-917 946,46
Résultat global prévisionnel	-29 641 948,37	-4 597 144,58	-34 239 092,95

Tableau n°29 : Budget annexe « Assainissement » de 2020 corrigé par la chambre

	SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE				
	Dépenses d'exploitation	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé	
011	Charges à caractère général	667 235,00	0,00	667 235,00	
012	Charges de personnel	1 179 113,00	21 047,00	1 200 160,00	
65	Autres charges de gestion courantes	5,00	0,00	5,00	
66	Charges financières	123 911,21	0,00	123 911,21	
67	Charges exceptionnelles	69 700,78	0,00	69 700,78	
68	Dotations aux amortissements	605 847,00	0,00	605 847,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	2 729 966,06	0,00	2 729 966,06	
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	883 817,07	0,00	883 817,07	
	Total	6 259 595,12	21 047,00	6 280 642,12	
	Recettes d'exploitation	Budget voté	Modification CRC	Budget rectifié	
013	Atténuations de charges	1 000,00	0,00	1 000,00	
70	Produits services, domaines et ventes	2 863 477,04	0,00	2 863 477,04	
75	Autres produits de gestion courante	77 101,29	0,00	77 101,29	
77	Produits exceptionnels	24 856,06	26 344,18	51 200,24	
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	479 092,80	0,00	479 092,80	
002	Excédent reporté	2 814 067,93	-1 750 033,79	1 064 034,14	
	Total	6 259 595,12	-1 723 689,61	4 535 905,51	

	SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE			
	Dépenses d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
16	Emprunts et dettes	732 611,19	0,00	732 611,19
20	Immobilisations incorporelles	110 397,00	0,00	110 397,00
13	Reversement de subventions	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 905 563,62	0,00	2 905 563,62
23	Immobilisations en cours	450 152,66	0,00	450 152,66
OP	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	479 092,80	0,00	479 092,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
4817	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00
	Total	4 677 817,27	0,00	4 677 817,27

	Recettes d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
4817	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 729 966,06	0,00	2 729 966,06
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	883 817,07	0,00	883 817,07
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00
001	Excédent reporté	1 064 034,14	1 750 033,79	2 814 067,93
	Total	4 677 817,27	1 750 033,79	6 427 851,06

BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »			
Section d'exploitation	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
Dépenses	6 259 595,12	21 047,00	6 280 642,12
Recettes	6 259 595,12	-1 723 689,61	4 535 905,51
Résultat	0,00	-1 744 736,61	-1 744 736,61
Section d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
Section d'investissement Dépenses	Budget voté 4 677 817,27	Modification CRC 0,00	Budget proposé 4 677 817,27
233333 2 1 333333	· ·		8 1 1
Dépenses	4 677 817,27	0,00	4 677 817,27

Tableau n°30 : Budget annexe « *Transport* » de 2020 corrigé par la chambre

	SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE			
	Dépenses d'exploitation	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
011	Charges à caractère général	3 186 636,40	0,00	3 186 636,40
012	Charges de personnel	1 133 120,00	0,00	1 133 120,00
014	Atténuations de produits	2 000,00	0,00	2 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	100,00	0,00	100,00
67	Charges exceptionnelles	2 183 352,00	0,00	2 183 352,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 029 937,73	0,00	2 029 937,73
042	Opér.ordre de transferts entre sections	73 255,82	0,00	73 255,82
002	Déficit reporté	0,00	0,00	0,00
	Total	8 608 401,95	0,00	8 608 401,95
	Recettes d'exploitation	Budget voté	Modification CRC	Budget rectifié
013	Atténuations de charges	8 000,00	0,00	8 000,00
70	Produits services, domaines et ventes	197 321,00	-100 000,00	97 321,00
73	Impôts et taxes	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00
74	Dotations et participations	1 563 861,00	0,00	1 563 861,00
042	Opér.ordre de transferts entre sections	10 847,00	0,00	10 847,00
002	Excédent reporté	4 628 372,95	0,00	4 628 372,95
_	Total	8 608 401,95	-100 000,00	8 508 401,95

	SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE			
	Dépenses d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	60 765,00	0,00	60 765,00
13	Reversement de subventions	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	220 390,00	0,00	220 390,00
23	Immobilisations en cours	1 956 000,00	0,00	1 956 000,00
OP	opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	10 847,00	0,00	10 847,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
4817	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00
	Total	2 248 002,00	0,00	2 248 002,00

	Recettes d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
4817	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 029 937,73	0,00	2 029 937,73
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	73 255,82	0,00	73 255,82
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00
001	Excédent reporté	144 808,45	0,00	144 808,45
	Total	2 248 002,00	0,00	2 248 002,00

BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORT »			
Section d'exploitation	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
Dépenses	8 608 401,95	0,00	8 608 401,95
Recettes	8 608 401,95	-100 000,00	8 508 401,95
Résultat	0,00	-100 000,00	-100 000,00
Section d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
Dépenses	2 248 002,00	0,00	2 248 002,00
Recettes	2 248 002,00	0,00	2 248 002,00
Résultat	0,00	0,00	0,00
Résultat global prévisionnel	0,00	-100 000,00	-100 000,00

Tableau n°31 : Budget annexe « Irrigation » de 2020 (pas de correction apportée par la chambre)

	SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE				
	Dépenses d'exploitation	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé	
011	Charges à caractère général	151 325,94	0,00	151 325,94	
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	163 928,35	0,00	163 928,35	
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections	2 077,00	0,00	2 077,00	
002	Déficit reporté	0,00	0,00	0,00	
	Total	317 331,29	0,00	317 331,29	
	Recettes d'exploitation	Budget voté	Modification CRC	Budget rectifié	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	
70	Produits services, domaines et ventes	144 025,66	0,00	144 025,66	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	
002	Excédent reporté	173 305,63	0,00	173 305,63	
	Total	317 331,29	0,00	317 331,29	

	SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE			
	Dépenses d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	0,00	25 000,00
13	Reversement de subventions	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	281 308,46	0,00	281 308,46
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
OP	opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
4817	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00
	Total	306 308,46	0,00	306 308,46

	Recettes d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
4817	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	165 351,35	0,00	165 351,35
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	2 077,00	0,00	2 077,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00
001	Excédent reporté	138 880,11	0,00	138 880,11
	Total	306 308,46	0,00	306 308,46

BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE « IRRIGATION »			
Section d'exploitation	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
Dépenses	317 331,29	0,00	317 331,29
Recettes	317 331,29	0,00	317 331,29
Résultat	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Budget proposé
Dépenses	306 308,46	0,00	306 308,46
Recettes	306 308,46	0,00	306 308,46
Résultat	0,00	0,00	0,00